



Forêt Privée

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée

N° 11 Hiver 2004

Sommaire

2-3 Gestion Durable

4 Se chauffer avec son bois

5 Récolte de bois en 2001

6 Charte de la Vésubie ...

7 ...de l'Environnement

8-9 Organismes

10 Forêts de montagne

Achat, la solution ?

Les affirmations se suivent et se ressemblent. Après « La forêt privée n'est pas gérée », « Favorisons l'achat des forêts privées par les communes ». Nous dénonçons cette fausse évidence :

① les problèmes liés à la faible rentabilité affectent toutes les forêts, mais seules les forêts publiques bénéficient d'un appui technique significatif. Le versement compensateur de l'Etat à l'ONF en réduit coût pour les collectivités .

② des solutions existent pour inciter les propriétaires à gérer leurs biens, les premiers regroupements menés par le CRPF et le travail de la coopérative dans le cadre des massifs commencent à porter des fruits (voir page 9),

③ les handicaps liés au problème foncier et aux dessertes insuffisantes, y compris sur des chemins départementaux et nationaux, ne sont en rien réglés par un changement de propriétaire,

④ à priori, les propriétaires de forêts surtout grandes et moyennes sont les premiers à vouloir entretenir leur bien, à condition de pouvoir le léguer à leurs descendants sans être menacés d'expropriation.

⑤ la collectivisation des biens peut

résoudre des problèmes majeurs dans des sites hautement précieux par leur rareté, mais n'est en rien indispensable en général. Menée massivement avec le produit de la TDENS (taxe départementale d'espace naturel sensible), elle conduit,

à la dévitalisation des communautés rurales, les habitants perdant leurs racines avec le terroir.

Les prémices du renouveau de la gestion des forêts privées sont évidentes. « La belle au bois dormant » se ré-

veille ! Les responsables publics y participent en finançant les actions d'étude et d'animation ainsi que le fonctionnement des organismes de gestion en commun.

Propriétaires, participez à ces nouvelles dynamiques ; pensez aussi à éco-certifier vos forêts, afin de démontrer aux sceptiques que vous êtes les premiers intéressés à la gestion durable de vos biens.

Daniel Quilici,
Président du CRPF ■



La propriété collective se justifie plus dans les sites remarquables : crête de Ste Victoire

Bien gérer et le prouver

Gérer durablement les forêts et le faire constater en toute transparence, voilà ce qui est proposé aux propriétaires de forêt dans le cadre de la certification PEFC.

Dans les conférences internationales, les problèmes de la gestion des ressources de la planète sont régulièrement posés. Pour le bois, les débats ont tourné autour de la surexploitation des forêts tropicales. Les pays du Sud ont contre-attaqué en demandant à ceux du Nord de prouver qu'ils mènent une gestion durable de leurs forêts, eux qui dans leur histoire ont connu des grandes périodes de déforestation. Ils ont alors déclenché un « choc en retour » concernant tous les propriétaires forestiers.

Gestion durable ?

Ce concept nouveau, défini par la conférence internationale d'Helsinki, réunit les principes de respect de l'environnement, de bien-être social et d'équilibre économique. On ne peut donc qu'y être favorable puisqu'il se traduit par :

- Le maintien de la diversité biologique, de la productivité des forêts, de leur capacité de régénération, de leur vitalité
- La capacité à satisfaire, aujourd'hui et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales, aux niveaux local, national et mondial.

Programme plus facile à écrire qu'à mettre en œuvre !

Déjà, la France s'est mise en conformité en intégrant cette définition dans le code forestier et en créant de nouveaux dispositifs réglementaires (Voir encadré page suivante).

Certification, une nécessité !

De quoi s'agit-il ?



Comment prouver que le propriétaire applique à sa forêt les préceptes d'une gestion durable ? Par la certification PEFC.

Prouver que les bois proviennent de forêts gérées de façon durable.

Pourquoi ?

Parce que les consommateurs l'exigent.

Comment ?

Avec la mise en place d'un système de certification.

Le seul respect de dispositifs réglementaires n'est pas suffisant. La certification forestière offre une garantie à l'acheteur final, certifiant la qualité de toute la chaîne de production, de la forêt à l'usine et au commerce de distribution. Cela passe par :

- la certification de qualité de la gestion durable, pour la partie forestière,
- la certification de qualité du processus industriel,
- Et, entre les deux, la "traçabilité" permettant de suivre le produit bois, de l'arbre au produit fini.

PEFC ?

La première procédure : FSC (Forest Stewardship Council) émanait du WWF (World Wil-

dlife Fund). Ses auditeurs agréent la qualité de la gestion d'un propriétaire de forêt en se référant à 10 critères de bonne gestion. Cette certification est mal adaptée à un pays tel que la France où les producteurs de bois sont très nombreux. De plus, elle est critiquable puisque le FSC établit les règles et juge de leur application !

Des forestiers européens, au sein desquels les responsables français de la forêt privée ont été « moteurs » ont créé

un dispositif de **certification collective** : le PEFC ("Programme Élargi des Forêts Certifiées"). Il est fondé sur des orientations simples :

- référence aux critères de gestion durable ainsi qu'à des référentiels de qualité plus détaillés
- certification au niveau **régional** (et non par propriétaire) selon des méthodes définies dans un référentiel national.
- contrôle des opérations de certification par des organismes indépendants selon les normes ISO.

La reconnaissance mutuelle de chaque référentiel national par tous les pays est organisée par l'association PEFC Europe.

PEFC Paca est né

Au niveau régional, l'association PEFC Paca réunit trois collègues, les producteurs de bois, les transformateurs et les consommateurs. Elle est présidée par Daniel Quilici, président du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Un énorme travail d'investigation a permis de dégager les points forts et les points faibles de la situation actuelle pour fixer des objectifs d'amélioration. PEFC Paca a été officiellement agréée par PEFC France et par un organisme certificateur.

Engagement du propriétaire

Quelles sont les conséquences pour le propriétaire ?

Cela dépendra de son acheteur de bois. C'est, en effet, le « marché qui commande ». Si l'acheteur, pour des raisons commerciales, doit certifier l'origine de ses bois, il n'achètera que des coupes certifiées. Le propriétaire devra alors adhérer à PEFC ; cela se traduit par une cotisation modique à l'organisme, valable cinq ans et la signature d'engagements. Leur négociation a surtout consisté à traduire en texte la gestion « en bon père de famille ». Des auditeurs pourront venir contrôler la validité des engagements pris. Les organismes tels que CRPF, ONF, Provence-Forêt ont entamé, en interne, des procédures de qualification ISO.

De nouvelles relations

Ce projet ambitieux devrait changer le type de relations entre les partenaires de la filière et les faire évoluer vers un meilleur respect des règles, ce qui sera profitable à terme aux propriétaires et leurs forêts. Mais, deux conditions sont à réunir : une adhésion du plus grand nombre à cette démarche et la revalorisation des prix du bois en échange de la qualité de la gestion apportée aux forêts et des garanties dans les processus de transformation. ■

Des garanties de gestion durable

Selon l'article 8 de la dernière loi forestière, en forêt privée «*sont considérées comme présentant des garanties de gestion durable : les forêts gérées conformément à un plan simple de gestion agréé, les bois et forêts qui sont gérés conformément à un règlement type de gestion approuvé et dont le propriétaire est adhérent à un organisme agréé comme organisme de gestion et d'exploitation en commun des forêts (OGEC).* »

«*Sont en outre présumés présenter des garanties de gestion durable les bois et forêts dont le propriétaire respecte, pendant une durée d'au moins dix ans, le code des bonnes pratiques sylvicoles localement applicable, auquel il a adhéré.*»

Deux nouveaux outils ont donc fait leur apparition, à côté du plan simple de gestion prévu depuis 1963 : le règlement type de gestion et le code des bonnes pratiques sylvicoles. Pour savoir ce qui vous concerne voir le tableau ci-après.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière étudie actuellement le schéma régional de gestion sylvicole



Les propriétaires sont directement responsables de la gestion durable des espaces forestiers qu'ils possèdent

(SRGS)(1). Par type de peuplement, une fiche détaillera les itinéraires techniques préconisés, déconseillés et interdits.

Les codes de bonne pratique seront présentés à l'agrément du préfet de région au cours de l'été 2004.

(1) Les SRGS seront entérinés successivement par le conseil d'administration et agréé par le ministère chargé des forêts après avoir recueilli l'avis de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers et du Centre national professionnel de la propriété forestière.

Votre cas	Garanties de gestion durable
<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez plus de 25 ha d'un seul tenant. • Vous avez plus de 10 ha 	<ul style="list-style-type: none"> • PSG obligatoire agréé par le CRPF • PSG volontaire (nécessaire en cas d'aide publique)
Vous êtes adhérent à une coopérative et avez moins de 25 ha d'un tenant	La coopérative intervient chez vous conformément à un règlement type de gestion approuvé par le CRPF.
Vous intervenez directement dans vos bois et avez moins de 25 ha d'un tenant	Vous adhérez au code de bonne pratique établi par le CRPF.

Se chauffer à partir de son bois

Yves Boisgontier est propriétaire d'une centaine d'hectares à Briançonnet, dans les Préalpes de Grasse. Il vient d'installer une chaudière alimentée automatiquement par des plaquettes de bois qu'il produit.

Forêt Privée. Vous vous êtes tournés délibérément vers le bois énergie. Pour quelles raisons ?



Yves Boisgontier introduit une tige de pin sylvestre de sa forêt pour la transformer en plaquettes

Yves Boisgontier. Je gère un camping de 75 emplacements et six habitations légères de loisirs (HLL) à Briançonnet à proximité de ma forêt de 100 hectares. J'ai des besoins en énergie pour le chauffage des sanitaires, des HLL, des parties communes et de la piscine. Ma forêt nécessite des interventions régulières qui ne peuvent s'autofinancer vu la faible valeur des bois de pin sylvestre. Le recours au bois énergie semblait tout indiqué.

FP. Le bois énergie est-il applicable aux petites installations ?

YB. Voici quelques années, des petites installations de chauffage à partir de plaquettes de bois ont été développées dans des pays comme l'Autriche ou l'Angleterre. Des fabricants ont mis au point des systèmes d'alimentation automatique fiables qui procurent les mêmes avantages que les chauffages au fuel et au gaz naturel. Les broyeurs de plus en plus performants produisent des plaquettes de taille régulière.

FP. Les surcoûts à l'investissement sont-ils vite récupérés ?

Il est vrai que le recours au bois-énergie renchérit le coût d'investissement puisque le combustible de-

mande plus de place (stockage et transport). De plus, comme la fourniture de plaquettes n'est pas organisée, nous avons dû envisager d'assurer nous même la production. C'est pourquoi, j'ai mené cette démarche avec d'autres propriétaires dans le cadre de l'association de Gestion Foncière et Forestière Agri-environnementale (AGFFA). Celle-ci a pu mener les études de faisabilité pour deux installations, celle de M. Jean-Dominique Varone à Andon et la nôtre. Nous avons acheté à deux un broyeur pour notre propre fourniture de plaquettes et celle d'autres utilisateurs dans le secteur du Cheiron.

FP. Existe-t-il des aides pour favoriser ces choix ?

YB. Sans doute, mais leur accès



En 38 heures de travail, le déchiçeteur a produit 300 MAP (mètre cube apparent plaquettes), de quoi couvrir les besoins annuels d'Yves Boisgontier. Il peut travailler maintenant chez d'autres propriétaires.

n'est pas facile. Pour le broyeur, les délais d'instruction étaient longs et nous n'avions pas de certitudes. Aussi, nous l'avons financé par un crédit-bail que nous remboursons à parité.

Par contre, pour l'installation des chaudières nous avons été aidés pour 40% du financement (10% Etat au travers de l'ADEME, 20% Conseil régional et 10% Conseil Général des Alpes-Maritimes).

On sent une réelle volonté de déve-

Quelques précisions

Le broyeur est le Biber 5 de la marque Eschilböck (écureuil en autrichien). Il requiert une puissance minimum de 80 CV, sur prise de force. Le diamètre maximum des tiges est 240 mm. Le débit observé est de 15 m³/h. Il faut effectuer un graissage régulier. Il dispose d'une meule pour reprendre un couteau abîmé. Il faut confier les couteaux à un affûteur professionnel toutes les 60 heures (à confirmer, cela dépend de la propreté des grumes traitées). Le coût est de 22000 euros TTC.

Le circuit de chaleur fera à terme 600 mètres. Il est branché sur une chaudière de 100 kw, alimentée par des plaquettes stockées dans un silo de 50 m³.

Un hangar couvert de 200 m² est prévu pour pouvoir fournir de la plaquette sèche.

L'investissement hors broyeur avoisine les 70000 euros avec un retour calculé sur cinq ans.

Entrevues du Bois Energie

Ces expériences seront développées lors des prochaines Entrevues du Bois Energie qui se tiendront à Briançonnet (06) le 9 avril 2004. Contact pour renseignements et inscription :

*AGFFA Ferme de l'Escaillon
CD 2 06750 THORENC
Tél/fax 04 93 60 02 76
Email agffa@wanadoo.fr*

opper le bois énergie ce qui va se traduire par des incitations qui devraient concerner aussi bien les privés que les collectivités publiques. ■

Récolte de bois : chiffres 2001

Les chiffres recueillis par le service de la forêt et du bois de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt dressent un bilan qui souligne la faiblesse de l'entretien de notre forêt.

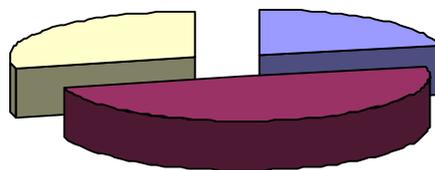
Près de 550 000 m³ de bois ont été récoltés dans la région Provence Alpes Côte d'Azur en 2001, ce qui représente 14.000 semi-remorques !

Ce nombre qui semble important est pourtant à relativiser. Cette production a baissé d'un quart par rapport aux chiffres constatés avant l'an 2000. C'est le tiers de ce que produit la forêt et qui peut être récolté. C'est 1% de la production nationale. L'effet de la tempête de fin 1999 qui s'est traduit par un afflux de bois des régions touchées explique en partie ces chiffres.

Baisse du bois d'oeuvre

La production de bois d'oeuvre a baissé de 35%. Pourtant, l'activité des scieries s'est maintenue grâce à un effort de modernisation ; elles transforment désormais 55% des grumes récoltées. Les essences sciées se répartissent ainsi : sapin : 36%, mélèze : 28%, pin sylvestre : 18%, autres conifères : 15%, feuillus : 6%.

Bois de chauffage : 29% Bois d'oeuvre : 22%



Bois de trituration 49%

Le bois de trituration prend essentiellement le chemin de l'unité de trituration TEMBEC à Tarascon qui a maintenu un approvisionnement régional malgré l'afflux des chablis des autres régions. Les exploitants s'équipent de plus en plus d'abatteuses-ébrancheuses.

Bois de feu importé

Le volume de bois de feu est en baisse à cause des facteurs climatiques (hiver doux) et de l'importation de bois de feu venus d'ailleurs. Les quantités importées ont même dépassé la production locale. Il faut néanmoins relativiser les chiffres relatifs au bois de feu puisqu'une

part importante est autoconsommée ou exploitée hors circuit traditionnel ; elle échappe donc aux statistiques.

Ce sont près de 4000 emplois qui sont liés directement ou indirectement à la filière bois dans notre région.

Ces résultats confirment la sous-exploitation globale de notre forêt. A côté des secteurs régulièrement récoltés (taillis, peuplements proches des axes de transport), il existe de vastes zones où la forêt est laissée à elle-même. On peut constater qu'elle perdure. Mais, rend-elle bien les services qu'on attend d'elle (production de bois, de paysages, biodiversité,...) ? Ne constitue-t-elle pas une menace potentielle par manque d'entretien (incendie, chablis,...) ? ■

La maison bois passionnée

En quatre jours, 40.000 visiteurs se sont rendus au salon Maison Bois d'Angers en octobre dernier. Cela montre qu'une clientèle exigeante trouve dans la maison ossature-bois une réponse à sa demande.

«*Nous sommes partis du constat que les ménages aspirent à un habitat moderne plus naturel et plus respectueux de l'environnement*» explique Roland Germain - PDG de MI SA, le premier constructeur français de maisons individuelles. «*C'est pour répondre à cette demande de plus en plus forte que nous avons conçu avec des architectes spécialisés une nouvelle offre de maisons à ossature*



Maison à ossature bois dans la Drôme avec des murs crépis et du bardage bois. Photo Catherine Bourgeois

bois sous la marque Maison Catherine Mamet Esprit Bois».

Maison à ossature bois ne signifie pas chalet (voir photo ci-dessus). L'ossature bois est souvent invisible, noyée dans les parties isolantes. Les façades de la maison sont partiel-

ment ou totalement crépies ou revêtues d'un parement en pierre pour s'insérer dans le cadre local de notre région. Pour vous en rendre compte, consultez le référentiel « Bois construction » visible sur le site ofme.org. Vous y verrez des maisons d'aspect traditionnel qui bénéficient de tous les avantages de la maison à ossature bois : isolation, confort, économie d'énergie, souplesse de conception, rapidité de construction, ... ■

Infos diverses

Charte en Vésubie



Le vendredi 14 novembre, la Charte Forestière du Pays de la Vésubie a été signée en présence de nombreuses personnalités. Ce document officialise le partenariat entre tous les acteurs du territoire forestier engagés dans les 41 actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Gaston Franco, Président de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes, Conseiller Général et maire de St Martin de Vésubie, initiateur de la démarche, a précisé les trois axes privilégiés de la charte :

- Valoriser le bois de Pays en dynamisant la filière bois dans le département, et en développant l'utilisation du bois énergie,
- Entretien des milieux naturels en gérant l'agriculture, le pastoralisme et le risque incendie,
- Favoriser l'activité touristique en promouvant un développement équilibré du tourisme de nature.

La forêt privée fait l'objet d'un état des lieux afin de pouvoir contribuer à ces actions. Les premiers résultats montrent une sous-estimation en surface (=trois fois les surfaces annoncées par la cadastre !) et une situation proche des villages et zones de loisirs. Une animation ciblée et pertinente devra être conduite pour tenir compte du morcellement important.

Colloque FORESTOUR

L'association Forêt Réseau Tourisme

(Forestour), se propose de réunir sur une journée entière les acteurs de la forêt et du tourisme pour le premier **Forum de la Forêt Privée ouverte au Public.**

Forestour entend rassembler tous ceux qui s'intéressent à l'accueil du public en milieu forestier : propriétaires forestiers, collectivités locales, usagers, associations et organismes partenaires, afin de susciter la discussion autour d'ateliers, de communiquer et d'échanger sur les conditions de cette ouverture et d'un développement maîtrisé d'activités touristiques et de loisirs en forêt privée.

Cette manifestation d'envergure régionale est prévue, pour sa première édition, **le vendredi 4 juin 2004, au Parc Aoubré à Flassans (Var).**

✉ Pour tout renseignement, contacter Isabelle Desmartin au 04 42 51 43 19 ou forestour@free.fr.

Formation de correspondants

Des propriétaires forestiers se forment actuellement pour assimiler les différents aspects de la politique forestière. On leur demandera ensuite d'être présents aux nombreuses réunions soit locales soit thématiques (incendie, faune, accueil du public, biodiversité, ...) pour faire entendre leurs avis et propositions. La complexité des textes, la multiplicité des organismes concernés a rendu nécessaire une formation de base pour comprendre ce qui est « en jeu » lors de ces concertations. Les propriétaires forestiers ne doivent pas être oubliés : ils ont la connaissance des espaces naturels et exercent une responsabilité directe sur leur gestion. Lorsqu'il y a croisement d'un intérêt général et de l'intérêt privé, il est nécessaire qu'il y ait une contractualisation à l'image de ce qui se passe en agriculture.

Une quinzaine de propriétaires des Bouches-du-Rhône, une dizaine des Hautes-Alpes et du Nord des Alpes-de-Haute-Provence ont suivi un stage. Une vingtaine dans le Var

viennent de le commencer.

Plans de massif

Grâce à divers financements*, le Centre Régional de la Propriété Forestière a pu faire le diagnostic complet de la forêt privée d'une grande partie de l'Est du département des Alpes-de-Haute-Provence : cantons d'Allos, de St-André-les-Alpes, An-



Forêt d'Allons (Moyon Verdon 04)

not, Entrevaux. Le 15 avril, il présentera les résultats aux élus et aux propriétaires intéressés à St-André-les-Alpes. Le diagnostic met en évidence une sous-exploitation importante de la forêt privée. Beaucoup de propriétaires ne peuvent matériellement pas gérer leur forêt : manque de desserte interne, inadaptation de la voirie communale et départementale, taille trop réduite des parcelles, éloignement, ... Mais, certains de ces handicaps peuvent être dépassés si un certain nombre d'acteurs se mettent à travailler ensemble. On attend donc de cette réunion une mobilisation pour entreprendre ce qui est le plus facile et le plus urgent

* Conseil Général, Conseil Régional, Etat (Fnadt), Union Européenne.

Charte de l'Environnement

L'Environnement va être élevé au rang des valeurs fondamentales lors de la future ratification de sa Charte. Cela aura des conséquences pour les propriétaires forestiers qui sont invités à y regarder de près.

La charte de l'Environnement en cours d'étude aura des conséquences importantes pour les propriétaires d'espaces boisés. De nature constitutionnelle, au même titre que la Déclaration des Droits de l'Homme, elle s'imposera aux lois. L'Environnement sera alors considéré comme une des grandes valeurs qui fondent notre société, et la notion de patrimoine commun sera érigé au rang de principe constitutionnel. Des questions ne manqueront pas de se poser : hiérarchie entre droit de propriété et droit à l'environnement, relation patrimoine commun et patrimoine privé ?

Responsabilité de tous

Certains articles sont lourds de conséquence : *«toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement», «toute personne doit, dans des conditions définies par la loi, prévenir, ou à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement»*. Ainsi, en



Après avoir promulgué la charte de l'Environnement, les pouvoirs publics pourront-ils tolérer de tels abus ?

cas d'accident ou d'atteinte à l'environnement, la charge de la preuve est inversée et chacun devra démontrer qu'il s'est préoccupé de la préservation et même de l'amélioration de l'environnement et surtout qu'il s'est doté des moyens de limiter les atteintes à l'environnement.

Avantages ?

Cette responsabilité s'appliquant à tous les citoyens, les propriétaires peuvent espérer un meilleur respect de leur patrimoine «environnemental», voire la rémunération de

services rendus en la matière, en échange de certains devoirs.

Ainsi, les pouvoirs publics pourront-ils continuer à négliger les abus dont sont victimes les forêts et par contre-coup leurs propriétaires (cueillettes sauvages, dépôts d'ordures, pénétration d'engins motorisés, ...) ?

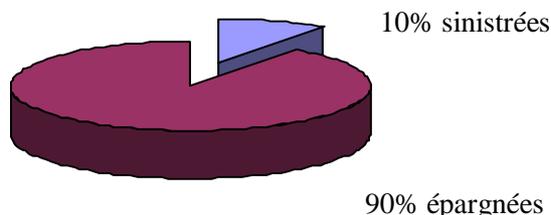
La mise en conformité des textes qui régissent la forêt privée à cette nouvelle constitution demandera une attention soutenue pour négocier au mieux cette évolution.

«Voilà une motivation forte pour inviter les propriétaires forestiers à se retrouver au sein des syndicats pour débattre de ces sujets» précise Jean-Marie Barbier, directeur général de la fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, auteur d'un exposé qui a inspiré cet article. ■

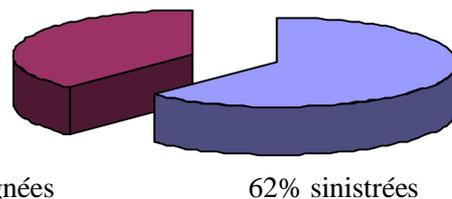
Intérêt du débroussaillage

Unique ! Une étude avant et après le feu prouve de manière très nette l'intérêt du débroussaillage

Maisons débroussaillées dans un rayon de 50 mètres



Maisons non débroussaillées ou débroussaillées dans un rayon inférieur à 20 mètres



Une étude a été conduite au printemps dernier par le cabinet EGA sur Plan-de-la-Tour (Var) à la demande de la commune. Sur 360 maisons observées, seuls 32% des propriétaires avaient réalisé un débroussaillage

correctement. Parmi eux, la moitié l'avait fait correctement.

Malheureusement pour les défaillants, le verdict est tombé brutalement le 28 juillet lors de l'incendie dit « Vidauban 2 ».

Les graphiques ci-dessus ont été établis après le passage du feu et concernent 129 habitations.

Ils parlent d'eux-mêmes... (voir diaporama sur le site ofme.org)

Provence forêt regroupe

Comment mener à bien des travaux sur un territoire fortement morcelé.

Le versant sud du Petit Luberon fait partie des secteurs inventoriés comme « très sensibles à l'incendie ». Sur la commune de Cheval Blanc, une pinède d'environ 700 ha, est caractérisée par une division cadastrale de 800 parcelles appartenant à 350 propriétaires !

Un travail conjoint

Le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) a pris le pilotage du projet, entraînant l'adhésion des élus de la commune. Une étude des risques a été confiée à L'Office National des Forêts et le CERPAM a fourni un appui technique sur le pastoralisme. En Vaucluse, le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF) joue les rôles de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre des travaux de DFCI. En raison de l'étendue de la zone, une première tranche de 200 ha vient de démarrer.

L'opération se divise en quatre phases. La première consiste à effectuer le diagnostic, la seconde l'animation auprès des propriétaires du foncier, la troisième la commercialisation des coupes marchandes, et la dernière la réalisation des travaux de broyage.



Tiziano Panini, ingénieur de Provence-Forêt, fait visiter au conseil d'administration du CRPF le premier site traité

Rôle de la coopérative

La coopérative est appelée à intervenir dans les trois premières. Lors du diagnostic, elle s'est appliquée à mieux connaître les peuplements, à préciser les types d'intervention et à les localiser. En même temps, l'ONF a repéré les secteurs pouvant présenter un intérêt particulier (chasse, biodiversité, ...) et le CERPAM a effectué un zonage pastoral.

La vente de coupe de bois a débuté sur un premier secteur où l'intervention était urgente avant l'été à cause de bris de branches dues à des chutes de neige lourde. Elle a produit 596 m³ qui ont dégagé une somme qui viendra en déduction du coût

total (diagnostic, animation, broyage des rémanents).

Quelques chiffres

Sur 190 ha susceptibles d'intervention (hors friches, emprises de bâti et zones trop accidentées),

68 ha ont déjà été éclaircis ou débroussaillés (bords de pistes),

17 ha seront laissés en vieillissement,

104 ha restent à traiter.

Sur cette surface, 92 ha feront l'objet d'exploitations commercialisables à raison d'un prélèvement moyen de 30m³/ha et 12 ha seront à traiter en dépressage. Les broyages de rémanents et débroussailllements porteront sur 80 ha. Le montant des travaux a été évalué : 35 750 € pour la réalisations de travaux de dépressage et de broyage en plein ou localisé ainsi que des éclaircies déficientes. Le syndicat mixte prévoit quant à lui 77 878 € pour la DFCI.

Le syndicat mixte prévoit quant à lui 77 878 € pour la DFCI.

Le syndicat mixte prévoit quant à lui 77 878 € pour la DFCI.

Le syndicat mixte prévoit quant à lui 77 878 € pour la DFCI.

Le syndicat mixte prévoit quant à lui 77 878 € pour la DFCI.

Le syndicat mixte prévoit quant à lui 77 878 € pour la DFCI.

Le syndicat mixte prévoit quant à lui 77 878 € pour la DFCI.

Forestour, une rencontre ...

Pierre Scherrer est éleveur depuis presque 40 ans : vers à soie, chèvres et moutons n'ont plus de secret pour lui, et c'est au cours d'un voyage d'étude au Sahara - sur le bleu indigo - qu'il a rencontré... les dromadaires !

Pour l'entretien

Lui est alors venue l'idée d'élever, dans sa ferme du Barroux (Vaucluse), non pas des dromadaires, mais leurs cousins, des lamas, afin d'entretenir son domaine forestier d'une quarantaine d'hectares. Le lama a la particularité d'apprécier la

végétation épineuse, telle que le chêne kermès, les aiguilles de cade ou de genêt scorpion, les ronces, végétation très présente en forêt méditerranéenne et souvent propagatrice du feu.

Le lama effeuille les branches jusqu'à une hauteur de 2 m, n'attaquant pas les écorces s'il dispose suffisamment de ligneux. Il n'abîme pas le sol grâce aux coussinets de ses pieds (et non des sabots), et il sectionne l'herbe sans l'arracher. Une aubaine pour les forestiers !

M. Scherrer a lancé, en 1984, son expérience d'élevage de lamas avec

3 spécimens cédés par le Muséum national d'Histoire naturelle, qui assurait le suivi scientifique. Les lamas se sont acclimatés et reproduits et le troupeau compte aujourd'hui une quarantaine de bêtes.

Et le poil !

M. Scherrer et sa femme utilisent la laine des lamas, qu'ils filent et tissent dans leur atelier équipé de huit métiers à tisser.

Ils produisent étoles, tapis et coussins, à partir de cette laine et de ses 17 nuances naturelles, parfois associée à de la soie naturelle.

CRPF, Massif 04 ... suite

PSG, travaux et récoltes sont réalisables après une étude préalable sérieuse du massif.

A la suite de l'étude du plan de massif « Nord du Plateau d'Albion », un début d'animation a pu être mené grâce à la disponibilité d'un stagiaire. D'après les préconisations du plan, un secteur a été choisi et un fichier de 58 propriétaires établi. La rencontre du maire de Revest-du-Bion a permis de lui présenter la démarche et l'objectif poursuivi. Il a apporté de précieux renseignements sur le contexte et fait paraître un article dans le journal communal. Ses services ont corrigé et complété le fichier propriétaires.

Suivre le plan d'action

Plusieurs sites ont été visités avec l'exploitant résidant sur la commune, pour avoir une idée sur la faisabilité des coupes et le niveau de prix de vente des bois sur pied.

Sur un premier envoi de 32 courriers, trois propriétaires se sont manifestés ; 15 autres ont été relancés par téléphone. Certains souhaitent ne rien faire tandis que d'autres se débattaient avec des problèmes de

succession. Néanmoins, sur la durée du stage (six mois), plusieurs actions ont été conduites.



Cèdres et pins mélangés

PSG et travaux

Tout d'abord, les 7 propriétaires de surfaces conséquentes ont été incités à déposer un plan de gestion, ce qui s'est traduit par l'agrément d'un PSG, le renouvellement d'un autre et un diagnostic de gestion sur 20 ha.

Des travaux d'amélioration forestière sont programmés chez 6 propriétaires. Ils

consisteront à pratiquer des éclaircies déficitaires et des dépressages (avec broyage dans certains cas) dans des peuplements de cèdre et pin noir sur 18 hectares en 7 sites, regroupés en trois dossiers de subvention. Les consultations d'entreprise vont débiter cet automne.

Par effet « boule de neige », d'autres travaux ont été suscités sur la commune voisine de Montsallier sur 9 hectares (boisement d'une lande de 0,8 hectare en feuillus, un dépressage de cèdre et pin noir et une pre-

mière éclaircie déficitaire sur une pinède de pins noirs de 7,2 hectares).

A nouveau des récoltes

Des coupes commercialisables sont préparées en liaison avec la coopérative pour éclaircir des taillis de chêne, des peuplements mélangés, chêne et châtaignier, des pinèdes (pin noir et pin sylvestre). Au total, il est prévu des interventions sur 72 hectares, ce qui mobilisera 5000 m³ de bois. Cela concernera 12 propriétaires, individuels ou regroupés.

Ces premiers résultats démontrent la pertinence de la méthode suivie, les propriétaires comme les élus et les professionnels de la forêt réagissent bien à cette démarche de propositions d'actions concrètes, effectuées après une sérieuse étude préalable. Le Conseil Régional a octroyé une aide pour financer la suite de l'animation. ■

... avec les lamas !

Ferme pédagogique

A la demande du Ministère de l'Agriculture, ils ont ouvert leur ferme au public en 1989 afin de partager leur expérience et leur passion. Cette ferme expérimentale - la plus vieille ferme d'élevage de lamas - est donc devenue ferme pédagogique.

Nous avons pu profiter de l'enthousiasme et de la passion communiqués par M. Scherrer lors de notre visite, avec toutes les explications désirées sur le lama et ses particularités, le



Le lama en Vaucluse !

Photo Isabelle Desmartin Forestour
Tiré d'un article de Flash Forêt Tourisme N°18

débroussaillage ainsi que le tissage.

M. Scherrer a publié un livre contenant son expérience et l'histoire du lama aux éditions Edisud, Aix-en-Provence (prix : 17 euros). ■

Contact : FEEL - 84330 LE BARROUX
Tél. : 04 90 65 25 46

La forêt privée de montagne

Le diagnostic de la forêt privée de Puy St Vincent (Hautes-Alpes) a montré les handicaps et les atouts d'une forêt « sauvage » dont l'avenir intéresse à la fois les propriétaires et la collectivité.

Pour la première fois, le CRPF a eu l'occasion de faire une étude diagnostic de la forêt privée dans le Briançonnais.

Une double demande

Dans cette région fortement boisée, les élus de Puy St Vincent souhaitent trouver des solutions à l'entretien d'espaces pastoraux, agricoles et forestiers. Les premiers sont en voie de fermeture car il n'y a plus d'agriculteurs dans la commune, tandis que les seconds sont à l'abandon. Dans cette station touristique, les élus sont particulièrement sensibles au maintien des fonctions paysagères et touristiques des espaces naturels majoritairement boisés et donc de leur protection face aux risques d'incendies. D'autre part, le CRPF souhaite améliorer la connaissance de la forêt privée en zone de montagne, mieux cerner les contraintes de gestion des petits propriétaires de parcelles boisées et prendre en compte ces données dans le Schéma Régional de gestion Sylvicole (SRGS) en préparation.

Trois fois le cadastre

Le diagnostic a révélé l'importance de la forêt privée qui recouvre en fait 470 hectares alors qu'elle est annoncée au cadastre pour 172 hectares. Sa situation au contact direct des zones habitées et de loisirs lui confère un rôle majeur dans une station touristique. La superposition de photos aériennes anciennes avec les plus récentes montre le grignotage significatif de la forêt sur les espaces cultivés.

Foncier = non gestion

Ensuite, l'examen du foncier a confirmé certaines craintes. Une majeure partie des propriétaires ne réside plus sur place. La propriété courante est de 3000 m², mais généralement en plusieurs tènements d'une taille moyenne de 600 m² ! De plus, près de 25% des parcelles sont des biens non délimités ; cela signifie que plusieurs personnes,



Ce mélèze est situé sur une multitude de parcelles autrefois cultivées

n'ayant souvent pas de liens de parenté, détiennent chacune une partie, généralement pas délimitée, de la parcelle. Pour couronner le tout, c'est souvent une indivision qui détient l'une de ces parties ! Cette situation explique l'abandon de la gestion de la forêt.

Des atouts

Le diagnostic a révélé aussi des points positifs. Le mélèze est présent sur toute la partie haute dans des secteurs bien desservis et faciles d'exploitation. La capacité de régénération est bonne. Cela a conduit à cartographier des zones d'intervention prioritaire dans le mélèze. Des coupes d'amélioration, d'éclaircie et de récolte de bois peuvent être envisagées à condition de pouvoir mener

une action concertée par secteur et parce que des débouchés existent sur place grâce à une filière bois encore très active. Des peuplements à dépresser ont également été repérés.

Par contre, un bocage remarquable est en train de disparaître. Il a été localisé et nécessiterait la réouverture et le passage de troupeaux, ce qui reste à organiser car il existe des demandes locales d'éleveurs.

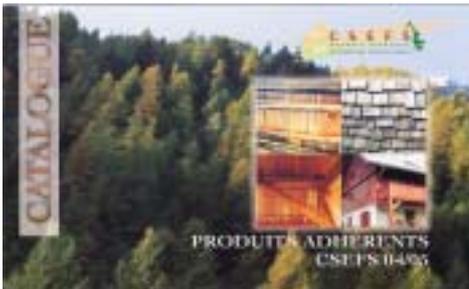
Tout un programme

De la première réunion de présentation devant des élus et des propriétaires, il ressort que les premiers sont demandeurs d'une gestion de l'espace et que les seconds ne peuvent intervenir individuellement. Il faut donc trouver une formule de gestion commune, satisfaisant les uns et les autres. La commune, le Centre Régional de la Propriété Forestière avec quelques propriétaires et les services de la DDAF vont s'atteler à la tâche. ■

tion commune, satisfaisant les uns et les autres. La commune, le Centre Régional de la Propriété Forestière avec quelques propriétaires et les services de la DDAF vont s'atteler à la tâche. ■

☒ D'autres études « massif » sont en cours : dans les Hautes-Alpes, commune de Gap, de Réallon et des Crots dans l'Embrunnais ; dans les Alpes-Maritimes toutes les communes des vallées de la Tinée et de la Vésubie.

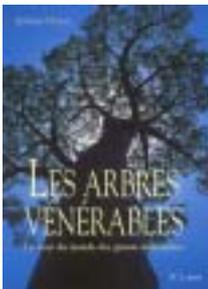
Produits bois



Vous recherchez des sciages, des lambris, du parquet, du mobilier de jardin en bois des Alpes du Sud (mélèze, pin cembro, pin à crochet, sapin, hêtre, noyer,...) ? Les adhérents de la chambre syndicale des exploitants forestiers scieurs des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes viennent d'éditer un catalogue commun pour faciliter votre choix. L'ouvrage en couleur apporte des renseignements précieux sur les qualités mécaniques et la durabilité de ces essences.

CSEFS Maison de l'Entreprise 11, allée des Genêts ZAC Plan Roman 04200 SISTERON Tél : 04 92 33 18 01

Les arbres vénérables



Amoureux fou des arbres, partisan acharné de leur sauvegarde, Jérôme Hutin sillonne la planète à la recherche des plus vénérables sentinelles de la nature. Il a répertorié les essences rares les plus anciennes - souvent vieilles de plus de 1 000 ans - celles dont les légendes et les histoires ont traversé les siècles, celles qui furent les témoins du destin des hommes et qui sont aujourd'hui menacées par un écosystème dégradé. Des forêts continentales européennes aux forêts pluviales de la côte américaine, du Mexique au Chili, de la Chine à la Nouvelle Zélande, de Madagascar au Kenya... Ce sont les plus émouvants, les plus somptueux baobabs, chênes, ficus, manguiers, séquoias, cèdres... qui surgissent sous nos yeux émerveil-

lés. Car ce voyage-hommage, riche en aventures humaines et en anecdotes, est aussi une mise en garde : 90 % des forêts originelles ont aujourd'hui disparu et Jérôme Hutin poursuit son action pour que ces trésors de la vie soient inscrits au Patrimoine Culturel de l'Humanité.

Hachette : Prix Public : 37,00 euros - 224 pages

Faites une bonne impression

L'exploitation d'une forêt fait appel à des engins mécanisés qui laissent obligatoirement « des traces ». Néanmoins, une prise en compte préalable des contraintes, une adaptation des matériels et des méthodes, une bonne organisation du chantier minimisent l'impact de l'exploitation sur le milieu. L'AFOCEL a conçu un guide pour aider à mieux réaliser les interventions en forêt à destination des exploitants forestiers ; il ne peut pas laisser indifférent les propriétaires.

A demander à AFOCEL - Station Centre-Ouest Domaine des Vaseix 87430 Verneuil/Vienne tél. 05-55-48-48-10 Fax. 05-55-48-48-19

Les ripisylves

Ces formations boisées situées le long des rivières sont très riches sur le plan de la biodiversité. Elles jouent un rôle très important sur la régularisation du régime des eaux. Leur gestion est donc déterminante mais délicate à conduire.

Ce numéro spécial de la revue Forêt Méditerranéenne fait le point à travers 23 articles d'auteurs variés sur l'écologie de la ripisylve, ses fonctions et ses aménagements.

Ce numéro est disponible au prix de 22 euros ou dans le cadre de l'abon-

nement (38 euros les 4 numéros) Forêt Méditerranéenne 14, rue Louis Astouin 13002 Marseille Tél : 04 91 56 06 91

Paysages de Forêts

Les photos aériennes de l'organisme chargé d'effectuer l'inventaire des forêts française sont enfin publiées. Réalisées en infrarouge couleur, elles font apparaître une diversité insoupçonnée de couleurs et de formes qu'il est difficile de voir au ras du sol.

Ce livre souligne la place toute particulière qu'elles occupent dans les paysages de notre pays et dans la personnalité de nos territoires.



En vignette, vue de la forêt du Col Bayard, à côté de Gap (Htes-Alpes). Ouvrage de l'Inventaire Forestier National publié aux Éditions de

Monza 200 pages couleur. Prix 41 euros

Centre Régional de la Propriété Forestière



Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne 13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04 Fax : 04 91 08 86 56
Email : paca@crpf.fr

privée N°10, automne 2003
Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur (Établissement public national)
Directeur de la Publication : Bernard Guay
Rédaction et composition : Louis-Michel Duhén
Crédits Photos : CRPF
Impression : Imprimerie Calvet & », impasse de l'Huche 74460 Marnaz
Date de dépôt légal : 11 juin 2003
N° ISSN 1762-9276

Rendez-vous aux jardins

Lors de l'édition 2003, organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication, l'association « Vieilles Maisons Françaises » a décerné son prix « jardinier 2003 » à Françoise Desnuelle, qui a mis en valeur un arboretum dans sa propriété de la Grand'Bastide à Goult (Vaucluse).

Situé au cœur du Parc Naturel Régional Luberon, ce domaine d'une centaine d'hectares, à la fois agricole et forestier, entoure un ancien couvent des templiers, la Grand'Bastide. Cette belle demeure fait partie de la famille de Madame Desnuelle depuis 1626. Ses aïeux, Pierre Jean Joseph François de Gaudin et Amédée de Gaudin, ont planté un arboretum et une remarquable allée au cours du 19^e siècle.

Depuis plus de 25 ans, Françoise Desnuelle, avec l'aide de son mari, a entrepris la restauration du patrimoine forestier en perpétuant l'entretien sylvicole durable. Avec l'appui technique du CRPF et grâce aux aides de l'Union Européenne, de l'Etat et du Conseil régional, d'importants travaux sylvicoles raisonnés ont pu être menés (drainage, stabilisation de sols érodés, nettoyage de sous bois). Une collaboration étroite avec l'Arboretum de Centre Hélio Marin de Vallauris (Alpes Maritimes) permet de faire chaque année de nouvelles plantations d'espèces pour enrichir cette collection botanique.

Suivons la visite guidée

Commençons notre balade dans le parc par cette magnifique allée plantée de deux alignements d'arbres plus que centenaires. Elle est composée de féviers d'Amérique, de pins laricio et de genévriers de Virginie dont le feuillage est mis en valeur par le vert tendre de la grande prairie.

*Au bout de l'allée la promenade dans le bois commence. On descend dans un petit vallon. L'air est plus frais et un petit fil d'eau fait entendre son chant léger. En remontant les méandres qu'il décrit, on longe des plantations de saules (*Salix caprea*, *S. bookii*, *S. sirticola*) et de peupliers (*Populus laurifolia*, *P. generosa*...). Il faut prendre le*



Françoise Desnuelle à la remise du prix jardinier des Vieilles Maisons Françaises

temps de s'arrêter pour écouter les oiseaux, observer le ballet des libellules et surprendre un renard, un chevreuil ou bien un sanglier. Le chemin remonte en haut du vallon où une plantation de noyer royal, noir ou hybrides, mélangés d'aulnes divers s'élève au dessus d'une prairie aux herbes folles. On revient sur des sols plus secs occupés par des chênes, des robiniers et des pins parasols. Brusquement, le décor change. Le sol devient siliceux ; on traverse un petit Colorado d'ocre, complanté de Pins maritimes qui nous offrent au sol leurs belles et grosses pommes de pin. La ballade peut continuer plus loin pour découvrir d'autres collections d'érables et de sorbiers.

Nous avons découvert une nature préservée où l'on trouve toute la diversité des végétaux forestiers de la région et nous vous invitons à venir la visiter lors des prochains « Rendez-vous aux jardins » du 4 au 6 juin 2004.

Françoise Desnuelle
Administrateur du CRPF